



**Décision n°72/2024**

## **DECISION DU MAIRE A SIGNER UN ACTE D'ENGAGEMENT**

*OBJET : Signature d'une convention de partenariat culturel et scientifique avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives/Exposition permanente au sein du groupe scolaire C. Hermann*

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne)

**Vu** les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

**Considérant** la convention proposée par l'Institut national de recherches archéologiques préventives dont le siège est situé 12, rue d'Alésia – 75014 PARIS et représenté par M. Dominique GARCIA, Président.

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

De signer une convention de partenariat culturel et scientifique avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) qui a pour objet de définir la nature, la durée et les modalités de la collaboration entre la commune et l'INRAP concernant une exposition qui mettra en valeur les résultats des la fouille menée par les archéologues de l'Inrap en 2021 sur la ZAC des Belles Vues.

#### **ARTICLE 2 :**

De dire que cette exposition sera présentée dans le hall de l'école Claudine Hermann d'une manière pérenne à compter de décembre 2024.

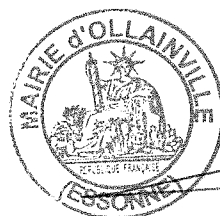
#### **ARTICLE 3 :**

De s'engager à contracter une assurance clou à clou, transport aller et retour, et séjour des mobiliers archéologiques exposés selon les valeurs déclarées (8 000.00 €) ainsi qu'une assurance en responsabilité civile.

#### **ARTICLE 4 :**

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte, et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.



Le 5 novembre 2024  
Monsieur le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 07/11/2024**

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-091-219104619-20241105-DEC722024-R